



# Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2017

## LE SENAT NOUE UN PARTENARIAT AVEC LES CCI POUR PROPOSER DES STAGES EN ENTREPRISE AUX SENATEURS

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Elisabeth Lamure (Rhône – Les Républicains), présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises, et M. Pierre Goguet, président de CCI France, signent ce matin une **convention de partenariat permettant l'organisation de stages d'immersion en entreprise pour les sénateurs**, à l'occasion de l'assemblée générale des chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui se tient à Paris.

**L'objectif de ces stages est d'offrir aux sénateurs et aux entrepreneurs une expérience fondée sur un échange réciproque** : pour la sénatrice ou le sénateur, un stage de deux à cinq jours en entreprise ; pour les dirigeants qui les accueillent, une journée au Sénat afin de leur faire découvrir le rôle et le fonctionnement du Sénat ainsi que le processus législatif.

En tant que partenaire du Sénat, CCI France, avec l'appui des 18 établissements publics régionaux et 90 établissements publics territoriaux, prendra en charge la mise en relation entre sénateurs et entreprises et veillera au bon déroulement des stages.

Pour éviter tout conflit d'intérêts ou toute promotion électorale, plusieurs précautions ont été prises : les sénateurs devront effectuer leur stage dans une entreprise située en dehors de leur circonscription et seront tenus de le déclarer oralement à l'occasion de débats pouvant concerner l'entreprise d'accueil, que ce soit en commission, en délégation ou en séance publique. Les sénateurs renouvelables ne pourront effectuer de stage dans l'année précédant leur renouvellement.

Pour Mme Elisabeth Lamure, présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises, « *ces stages d'immersion offriront, aux uns comme aux autres, l'opportunité d'une meilleure connaissance mutuelle. C'est essentiel si nous voulons que l'action du législateur contribue à la croissance et à l'emploi* ».

« *Ils s'inscrivent également dans la volonté des CCI de France de contribuer à diffuser la culture entrepreneuriale auprès des décideurs politiques* », souligne M. Pierre Goguet, président de CCI France.

### [Contacts presse :](#)

La délégation sénatoriale aux entreprises, qui rassemble 42 sénateurs désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques, a pour mission de favoriser le dialogue entre le législateur et les entreprises. Depuis sa création fin 2014 à l'instigation du président Larcher, elle va à la rencontre des entreprises partout en France : elle s'est déjà rendue dans une quinzaine de départements français et informe le Sénat des freins et blocages dont témoignent les entrepreneurs sur le terrain. [www.senat.fr/commission/entreprises/index.html](http://www.senat.fr/commission/entreprises/index.html)

Tina Miquel : 01.42 34 25 38 – [presse@senat.fr](mailto:presse@senat.fr)

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

Françoise Fraysse : 01 40 69 37 16 – [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)